



**HAL**  
open science

## Les discours sur les races et la science

Michel Paty

► **To cite this version:**

| Michel Paty. Les discours sur les races et la science. Passages, 1997, n°. 83, p. 22-29. halshs-00167293

**HAL Id: halshs-00167293**

**<https://shs.hal.science/halshs-00167293>**

Submitted on 17 Aug 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les discours sur les races et la science<sup>1</sup>

par

Michel PATY<sup>2</sup>

## A NOUVEAU, LA BÊTE IMMONDE RODE PAR ICI

La recrudescence récente de discours politiques ouvertement racistes est un symptôme inquiétant de la fragilité de nos sociétés et un rappel des retours en arrière toujours possibles. Après l'expérience la plus sinistre que l'humanité aît connue dans cet ordre pour les temps modernes, le génocide programmé et réalisé par l'Allemagne nazie et ses séides contre les Juifs et d'autres groupes humains ravalés au rang de "sous-hommes", on pouvait penser qu'au moins une leçon de l'horreur avait été retenue, que le signal d'alarme avait été tiré sur les conséquences ultimes auxquelles conduit la logique de la ségrégation et du racisme.

L'humanité, enfin décillée, paraissait avoir décidé de rompre une fois pour toutes avec ces prémisses : les peuples semblaient s'être mis en devoir d'extirper ce cancer, en bannissant les ségrégations racistes de l'organisation de leurs sociétés et de leurs lois. On ne saurait sous-estimer à cet égard la signification des luttes, longues et douloureuses, pour les droits civiques aux Etats-Unis, contre l'apartheid en Afrique du Sud... Ce n'est pas que l'égalité soit désormais vraiment entrée dans les faits, et que le racisme aît disparu comme par enchantement, dans ces pays - ni dans les autres. Les réalités sociales, les comportements et les mentalités sont toujours longs à se transformer, et l'éradication définitive de la pensée inégalitaire, on pouvait l'imaginer, serait une œuvre de longue haleine. Du moins en avait-on pris le chemin, qu'on espérait irréversible. Le racisme était devenu honteux et n'osait plus s'afficher au grand jour. Même dans des situations troublées (comme, en France, lors de la guerre d'Algérie), les comportements racistes n'osaient pas se reconnaître ouvertement ni se couvrir de justifications théoriques. (Et les penseurs de l'inégalité raciale, car il y en avait toujours, n'apparaissaient pas sur la scène du politique).

La bête immonde<sup>3</sup> est revenue, ailleurs, dans des régions du globe

---

<sup>1</sup> Ce texte est basé sur une communication au *Forum Racisme et mondialisation. Vers une éducation de l'antiracisme*, ADAPES, Palais du Luxembourg, Paris, 17 décembre 1996.

<sup>2</sup> Directeur de recherche au CNRS.

<sup>3</sup> "Il est encore chaud, le ventre de la bête immonde" (Bertold Becht).

déstabilisées politiquement et économiquement, sous la forme des luttes ethniques, dans l'ex-Yougoslavie, dans l'Afrique de la région des Grands Lacs, qui sévissent encore de façon endémique ou non, dans d'autres contrées : on voudrait les attribuer à d'anciennes oppositions archaïques, débridées par les circonstances, anachroniques et en tout cas lointaines... Pas si lointaines : la bête est revenue ces derniers temps rôder par ici. Nous en décelons le germe jusque chez nous - pas seulement à notre porte, mais au cœur de notre pays même - où l'on appelle, le plus officiellement du monde, à la ségrégation et au rejet de l'autre, de l'étranger. Ce rejet est porté dans la loi elle-même (au sens juridique) (loi Pasqua, loi Debré), au nom de raisons politiques supérieures qui seraient dictées par la loi inexorable (dans un sens supposé "scientifique") de l'économie, par la (juste) dissuasion d'une immigration clandestine. Mais au lieu de contrôler cette dernière, la loi au contraire la renforce en assimilant clandestins et non-clandestins, en vouant les non clandestins à devenir clandestins, et aboutit en fait à créer des situations inhumaines (comme la séparation des familles), inextricables et gratuites au regard des raisons invoquées. La raison véritable, inavouable, de la concoction de ces lois était de capter l'électorat du parti xénophobe.

De telles lois portent une pensée de la ségrégation - auparavant inadmissible dans la démocratie de ce pays - amplifiée trop souvent par le zèle intempestif de médiocres fonctionnaires, subalternes ou non, réceptifs à des discours d'inégalité qui leur semblent en concordance avec ces règlements qu'ils appliquent en rajoutant sur les textes. Ces lois, au vrai, sont contaminées de l'intérieur par le virus xénophobe et raciste, qu'elles nourrissent et amplifient. Les idéologies qui portent les virus de cette peste n'ont pas besoin, pour gagner du terrain, de la venue au pouvoir du parti qui en fait étalage. D'autres s'en chargent pour lui, tout en prétendant le "prévenir", et mettent sans l'attendre le ver dans le fruit.

#### DISCOURS SUR LES RACES ET RACISME

C'est dans ce contexte et ce climat que l'on assiste à une reprise des discours idéologiques sur les races, et cette fois au niveau politique. "Les races sont inégales, c'est l'évidence", a proclamé le chef du "Front National" et des élus de son parti renchérissent sur l'antienne. Pour voir ce que cela donnerait, et jusqu'à quel point serait toléré l'intolérable. Les réactions ont été diverses, les meilleures n'étant pas forcément celles qui se sont exprimées par des mots, mais plutôt celles qui ont manifesté par leur mobilisation active<sup>4</sup> le rejet absolu et global des thèses avancées - celle ci-dessus et celles plus ordinaires qui les accompagnent -, comme de ceux qui les profèrent, et celui des contaminations d'apparence plus bénignes mais tout autant pernicieuses. Le non au parti de la haine, à ses chefs, à ses hommes, comme à ses conseillers et à ses complices volontaires ou non, ne peut être que global et doit s'exercer d'abord dans la vigilance de l'action.

---

<sup>4</sup> Notamment celle du 29 mars dernier à Strasbourg contre le "Front National".

Aussi bien n'est-ce pas au parti de la haine et à ses émules que sont destinées les remarques qui suivent. Ceux-là n'écoutent pas, enfermés dans la fabrication paranoïaque de leurs propres vérités fermées. Ils *profèrent* en place publique, ce qui, soit dit en passant, n'a strictement rien à voir avec une attitude politique, puisque toute idée même de dialogue - essentielle en démocratie - en est absente. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de "faire de la politique" mais de jouer au faux prophète, qui énonce les évidences fausses. Se tromper, ici, de qualification, est une faute d'intelligence grave. Des sophismes irresponsables ont été énoncés sur ce sujet avec une surprenante désinvolture<sup>5</sup>. Les intellectuels de profession ne sont pas dispensés de l'exercice du bon sens quand on attend d'eux, au contraire, des réflexions crédibles sur leur domaine de compétence.

La vérité est ici une notion de première importance, et l'on ne voudrait pas s'en déposséder, même si l'on sait que nos vérités sont en général relatives. Il en est auxquelles on tient plus que sa vie, peut-être précisément parce que beaucoup les ont payées, volontairement ou non, du prix de leur vie. Certaines légèretés ne sont vraiment pas à la hauteur de l'enjeu. J'aurais d'ailleurs tendance à penser qu'elles contribuent, plus qu'à la mesure de leur dérisoire, au glissement auquel il semble que nous assistons, vers l'acceptation de discours irrecevables - lancés, justement, "comme ça, pour voir". Nous voyons.

L'affirmation de l'"inégalité des races" est irrecevable à plusieurs titres, et elle a suscité contre elle des commentaires variés non dénués de passion. Les uns en font avant tout une question portant sur un savoir, et demandent à la science de montrer l'inanité du propos raciste en établissant scientifiquement l'inexistence de races significativement distinctes dans l'espèce humaine. La loi devrait, selon eux, sanctionner ce savoir objectif, biologique. La dimension politique de la question est alors effacée, ce qui évite de se poser d'autres problèmes. D'autres rejettent ce "naturalisme" de l'égalité des êtres humains en

---

<sup>5</sup> Bruno Latour, dans une libre opinion du *Monde* du 4 octobre 1996, intitulée "Un nouveau délit d'opinion : faire de la politique", s'oppose, ce qui est parfaitement son droit, à l'idée d'un projet de loi pour condamner de telles déclarations en raison de leur fausseté. Mais certains éléments de son argumentation ne laissent pas d'étonner. Ce qui fait le succès de M. Le Pen, écrit-il, c'est qu'"il ne transmet pas des *vérités*. Il ne transmet rien. Il exprime", et il ne faut pas confondre "les *erreurs* qu'il éructe avec la *vérité* très juste qu'il énonce [à savoir que] la politique n'est pas une salle de classe". (C'est moi, M. P., qui souligne. Si les mots ont un sens, il y a là, me semble-t-il, quelques contradictions. Mais passons). Pour B. Latour, M. Le Pen, dont il déteste les idées, emploierait un ton juste pour des idées fausses, ce qui serait "scandaleux en salle de cours mais [est] légitime sur la place publique", ses propos n'étant qu'"une revendication toute simple : que l'on traite les questions politiques avec des moyens politiques". B. Latour nous indique encore que M. Le Pen et les Français qui l'écoutent "se servent du thème de l'étranger et de la race pour rappeler que la France doit être composée pas à pas de tous ses membres ; qu'il n'y a rien d'inéluctable dans sa composition, de définitif dans son appartenance". Oui, vraiment, "s'il n'y a plus qu'un seul homme qui sache faire de la politique" (ce même M. Le Pen, selon B. Latour), on peut penser aussi que l'argument a valeur rétroactive, et qu'il n'y en avait plus qu'un naguère, de penseur politique, qui voulait aussi choisir les membres dont il composerait sa nation. Ce qu'il fit des autres n'étant qu'un détail. Il peut être dangereux, même pour un sociologue des sciences aussi brillant et ... primesautier, de s'amuser avec de vraies allumettes qui brûlent quand il les prend pour des idées, avec lesquelles jouer comme avec des mots vides de sens. Le paradoxe des idées paradoxales, c'est qu'on peut les confondre avec de dangereuses inepties.

décidant que la question est de nature totalement politique à l'exclusion de toute considération "naturelle" ou de caractère scientifique. Certains d'entre eux estiment qu'une société a bien le droit, après tout, de choisir ou non l'exclusion et d'être ou non raciste.

Curieusement, dans les débats où se confrontent les tenants de ces deux analyses contre les thèses inégalitaires, il est fréquent de voir la passion s'emparer des uns contre les raisons des autres, quand elle devrait les prendre avant tout contre le chantre de l'inégalitarisme et du racisme. Il serait pourtant essentiel, tout en sachant raison garder, de ne pas se tromper d'adversaire, et d'ennemi : le contraire serait une étrange perversion des valeurs dont on conçoit que ricane la rime de La Haine.

Entre ces deux positions tranchées, schématiques à l'extrême, il est possible de raisonner autrement, en préservant le politique, sans nier les raisons objectives de condamner le racisme, raisons qui sont d'abord liées à des choix de valeurs, mais qui, sans pour autant tomber dans le "naturalisme", ne peuvent ignorer l'apport des connaissances scientifiques.

L'affirmation de l'"inégalité des races" pose en premier lieu la question de son contenu. A-t-elle un sens ? Est-elle raciste ? A la première question, il faut répondre non : l'affirmation "les races sont inégales" n'a aucun sens. A la seconde, on doit répondre selon moi, oui, car bien qu'objectivement dénuée de sens, l'affirmation dénote une intention inégalitaire basée sur une pensée raciste, et l'on peut même affirmer que la pensée inégalitaire se confond avec le racisme, et que les deux sont condamnables. Ces deux résultats étant établis, comme je vais tenter de le faire, il restera à savoir ce qu'il faut répliquer au discours inégalitaire et raciste : doit-on faire une nouvelle loi au nom d'une vérité que l'affirmation transgresserait, et dont les attendus ne seraient pas présents dans la loi actuelle ? Mais on sait que les lois sur les délits d'opinion sont à manier avec précaution, par leurs effets pervers toujours possibles. Ou suffit-il d'opposer à la fausse nouvelle et à la propagande pernicieuse l'ensemble des possibilités d'empêcher de nuire dont la société dispose, tant par ses organisations que par ses lois ? Je terminerai sur cette question, fondamentale pour la vie en démocratie, pour la protection des idées de la démocratie, et pour la défense même de la démocratie.

#### UNE QUESTION DENUÉE DE SENS ET POURTANT ORIENTÉE

Des commentaires opposés au discours sur l'"inégalité des races" ont souligné l'incohérence d'une telle expression, qui mêle deux considérations hétérogènes. Cette incohérence équivaut à une absence de sens.

L'une (race) porte sur un état de fait, vrai ou faux, relatif à la nature. Non seulement selon la psychologie et la culture, mais selon la biologie, chaque être humain est un individu différent des autres. Des similitudes pour certains caractères permettent de les regrouper par familles : telles sont les races, supposées être des entités significatives du point de vue biologique, et donc objets de science. Sur un tel objet, on peut constater des qualités, des similitudes voire

des identités, des différences, des variétés et variations, mais non des égalités ou des inégalités. L'égalité ou l'inégalité qui a cours dans les sciences n'est que celle de grandeurs susceptibles d'une détermination numérique. Elle ne concerne à strictement parler que les mathématiques (égalité de nombres, d'expressions symboliques, de figures géométriques) et les sciences physiques et chimiques dont les grandeurs sont exprimées à l'aide des mathématiques (température, vitesse, longueur d'onde, etc.). Lorsque les sciences biologiques ou les sciences sociales utilisent les mathématiques, elles le font toujours avec des conventions précises, qui ne recouvrent pas la totalité des objets étudiés, par exemple dans l'utilisation des statistiques. La capacité crânienne, ou l'angle facial, la taille, le poids, et même le nombre de chromosomes et la nature des gènes ne font pas un homme, et donc a fortiori une race.

Quant au trop fameux Q.I (Quotient Intellectuel), il ne fournit aucune mesure de l'intelligence dans le sens biologique comme on a voulu parfois le faire croire. Proposé par Alfred Binet au début du siècle, dans le but limité de tester les aptitudes à l'étude des écoliers, il reste de toute évidence un test seulement culturel et constitue un indice d'intégration et d'aptitude sociale. L'invoquer comme une variable significative de l'intelligence humaine, voire pour une définition biologique de l'homme, est une erreur de méthode scientifique, commise de manière délibérée pour des raisons idéologiques, donc une tromperie. Toute une littérature prétendument scientifique renait périodiquement sur cette interprétation abusive du Q.I : telle, voici une quinzaine d'années, une série d'ouvrages sur l'"inégalité humaine" très prisés par la "Nouvelle Droite" et, très récemment, le gros volume au titre ésotérique - sans doute pour faire plus scientifiquement (nouveau) riche -, de Charles Murray et Richard Herrnstein, *The Bell curve* (1994). Les auteurs y "démontrent" l'origine héréditaire des inégalités sociales, et donc l'inutilité de promouvoir les minorités ethniques (notamment noires) défavorisées socialement.

L'ignorance ou l'erreur seraient permises, mais la volonté de tromper ne l'est pas. C'est la différence entre les premiers anthropologues des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et les sociobiologistes d'aujourd'hui : les premiers pouvaient croire de bonne foi en leur science encore balbutiante, et n'avoir pas conscience de ce qu'ils ne faisaient qu'hypostasier en prétendue "connaissance scientifique" leurs préjugés raciaux, voire racistes, ceux de la société de leur temps : mais les connaissances acquises aujourd'hui ne permettent pas un tel retour en arrière, et l'inégalitarisme scientifique est une imposture.

D'ailleurs il n'existe pas de définition de l'"intelligence" dans le sens biologique. L'intelligence est une notion complexe, plus intuitive que précise, qui joue sur plusieurs niveaux de la réalité. Les biologistes préfèrent parler d'aptitudes, en les spécifiant, mais celles-ci résultent elles-mêmes d'interactions complexes au niveau des neurones, où les acquis de l'apprentissage et de la culture jouent un rôle fondamental.

L'autre considération (inégalité ou égalité) concerne un jugement de valeur dans un sens qui ne correspond à rien d'inscrit dans la nature, mais relève d'une décision d'ordre moral. L'axiologie n'est pas mathématique, les valeurs

morales ne sont pas des nombres et n'autorisent pas à dire que tel être est égal ou comparable (dans le sens précédent) à un autre. Le qualificatif d'égalité ou d'inégalité concernant l'homme - aussi bien d'ailleurs que la plupart des espèces biologiques - ne pourra jamais être appliqué comme résultat d'une connaissance scientifique. Mais l'égalité - au sens du mot qui orne les frontons de nos mairies -, qui est politique et concerne l'égalité des droits et des devoirs, est une option, une décision, un choix.

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 affirme, dans son Préambule, que “la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde”. Tel est le seul sens que l'on puisse attribuer, concernant les hommes et les groupes humains, à la notion d'égalité. Parler à leur endroit d'inégalité, cela ne peut pas vouloir dire qu'ils seraient par nature inégaux, ce qui, comme nous l'avons vu, n'aurait pas de sens, mais qu'on leur refuse, par décision, par décret, l'égalité de droits, c'est-à-dire, si l'on veut, le droit à l'égalité, que la Déclaration universelle leur reconnaît.

C'est pourquoi l'association des termes “races” et “inégaux” dans une expression comme “les races sont inégales” ne peut que renvoyer, de la part de celui qui la prononce, à une décision unilatérale sur d'autres êtres humains, contre leur dignité et leurs droits. Sous-jacente à elle on trouve, en vérité, sans avoir à chercher bien loin, le racisme “naturel” et (pseudo-)“scientifique” dont les nazis s'étaient faits, il n'y a pas si longtemps, les hérauts et, en amont d'eux, les idéologies inégalitaires du genre de celles du Comte Arthur de Gobineau, auteur d'un *Essai sur l'inégalité des races humaines* (Paris, 1853). Lequel eut une descendance “scientifique”, avec l'eugénisme et le darwinisme social, qui voulaient se faire passer pour des sciences quand ils ne reposaient que sur des préjugés viscéraux ou sociaux mis en forme de théorie.

Ces “théories” servirent de justification biologique à des pratiques sociales hautement “inégalitaires”, telles que l'esclavage, l'exploitation coloniale, et toutes sortes de ségrégations et de mises en servage, jusqu'à ce que le système s'enferme dans le tourbillon mortel de sa logique devenue folle. Il s'est toujours trouvé, comme le rappelait André Pichot, des biologistes - éminents ou non - pour fournir à qui leur en demandait de telles justifications par leurs classifications raciales<sup>6</sup>. Il s'en trouve d'autres à nouveau aujourd'hui pour le faire, qui en théorisant le Q.I., qui en prônant une explication générale des caractères par les gènes (pangénéisme). La sociobiologie actuelle, qui prétend s'appuyer sur la génétique moléculaire en “expliquant” les aptitudes intellectuelles ou artistiques des individus par la présence de gènes spécifiques, est l'un des rejetons les plus récents de la lignée.

Ces antécédents de l'affirmation d'une inégalité des hommes ou des races laissent assez voir que l'on ne saurait donner une prééminence en la matière à ce qui se donne, à une époque donnée, dans une société donnée, pour science. On garde légitimement le soupçon que sous le vêtement de “science” se tient

---

<sup>6</sup> André Pichot, *Racisme et biologie*, *Le Monde*, 4.10.1996, p. 14.

encore aujourd'hui même, sur ces questions, trop d'idéologie, et que cette science-là est sans doute encore marquée de fantasmes. Heureusement, les valeurs sont immunisées à cet égard, puisqu'elles ne sont pas, nous l'avons vu, des objets de nature. Jamais la science ne dictera donc légitimement des choix en la matière, sinon par abus. Pour autant, n'a-t-elle strictement rien à dire, et la question de décréter ou non des rapports d'égalité entre les races, ne concerne-t-elle qu'une décision politique ? Ce serait abandonner toute possibilité de se référer à des connaissances scientifiques à ceux qui ont choisi de les utiliser pour le pire, peu scrupuleux sur les méthodes, jamais enclins à mettre en doute leurs résultats au nom d'une exigence (de vérité) plus haute que leurs préjugés, voire crûment faussaires et fabriquant des pseudo-vérités à leur usage.

## RACES ET RACISME

Employer le terme de race n'implique pas a priori que l'on soit raciste. Son acception a longtemps été floue : il signifiait au début ceux auxquels on tient par les liens du sang, la lignée, la famille au sens de l'enracinement à la terre, à la culture. On disait jusque encore assez récemment "race" pour "ethnie" ou "peuple" ("la nation en laquelle tant de races sont venues se fondre", écrivait Paul Valéry à propos de la France). Il servit aussi à désigner, dans le sens où on l'entend surtout aujourd'hui, les groupes humains différenciés selon des caractères qui n'ont été purement physiques qu'avec les classifications des zoologistes.

L'anthropologie moderne a dissocié la *race* (qui se fonde sur les caractères physiques) et l'*ethnie* (caractérisée par la culture)<sup>7</sup> ; encore distincte des deux est la nation ou l'état, qui concerne une organisation politique. Les préventions des groupes humains les uns contre les autres au cours de l'histoire mêlaient indistinctement race, ethnie, nation, pour désigner l'autre, l'étranger, le barbare, celui qui n'est pas "de notre peuple", lequel se dénommait souvent, à travers la diversité des langues, simplement "les hommes"...

Mais, alors même que l'idée d'humanité et d'unité du genre humain s'imposait peu à peu en Europe, par un effet inverse, sur un autre terrain, plus froid et calculé, les naturalistes et les anthropologues incluaient l'homme parmi les espèces biologiques et lui cherchaient des critères de classification analogues à ceux des espèces animales. La notion de race, sans connotation de hiérarchie ou de valeur, ne faisait qu'exprimer comme une constatation la variété des caractères humains, anatomiques, physiologiques, psychologiques, pathologiques, qui pouvaient être regroupés et attribués à des traits héréditaires communs à des groupes, appelés "races" et supposés correspondre à peu près aux "sous-espèces" des zoologues et aux "variétés" des botanistes<sup>8</sup>. Ces caractères étaient mis en relation avec les distributions géographiques des populations, et des tentatives d'explications "naturalistes", en termes physico-chimiques, en furent proposées

---

<sup>7</sup> Voir Henri-V. Vallois, *Les races humaines*, Que-sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1944 ; ré-éd. révisée, 1963.

<sup>8</sup> *Ibid.*

(déjà avec Buffon et Cuvier).

A cet état de la “science” de l'anthropologie physique, la diversification de l'espèce humaine en races n'était pas nécessairement transcrite en termes d'inégalités ou de hiérarchies. Mais par ailleurs les préjugés contre *l'autre*, le différent, l'étranger, qui sont latents dans tous les peuples, exacerbés par les conquêtes et le colonialisme, avait autorisé l'esclavage, le droit de vie et de mort, voire même le génocide, sur les peuplades dominées et méprisées. Les sciences encore balbutiantes de la vie et de la société se sont formées dans ce contexte. La diversité et la classification des races humaines, conçues par analogie avec les espèces animales mais établies sur des méthodes beaucoup plus incertaines, furent souvent utilisées comme un fondement rationnel susceptible de justifier l'exploitation d'êtres humains qui avaient été cependant par ailleurs reconnus comme égaux en dignité (voir plus loin). Mais le glissement de la question des races en un problème d'inégalité n'eut lieu que tardivement, lorsque le darwinisme social prétendit hiérarchiser les composantes de l'espèce humaine en termes de races plus ou moins évoluées.

Cette schématisation de la préoccupation biologique pour les races se figea donc vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en même temps que d'autres radicalisations théoriques fondées sur des idéologies nationalistes et ethnocentriques, par exemple en linguistique, à l'époque des impérialismes européens. Les théories prétendument scientifiques sur les races ne faisaient que refléter les idéologies du temps, suscitées par les nécessités économiques et politiques des grandes puissances à l'apogée du colonialisme.

Ceci relativise un certain “savoir scientifique”. Il nous importe maintenant de connaître la suite, quand ces sciences ont accédé à une plus grande rigueur. L'homme actuel, *homo sapiens sapiens*, selon les données de la paléontologie, est issu de groupes ou espèces plus anciens, moins “évolués” dans la perspective de l'évolution des espèces : *homo sapiens*, *homo habilis*, *homo erectus*, etc.<sup>9</sup>. Tous les hommes actuels appartiennent à l'espèce *homo sapiens sapiens*, que nous appelons, en fait, la race humaine (actuelle), laquelle comprend les variétés que nous connaissons, qui sont l'objet de modifications, de métissages, de mélanges des caractères morphologiques et génétiques (combinés à des interactions culturelles), et qui se distribuent de manière complexe selon les ethnies et les langues.

Nous savons désormais que ces distributions échappent à la possibilité de toute classification stricte en termes de races. Les études sur les “distances biologiques” relatives à telles propriétés héréditaires (groupes sanguins, etc.) entre diverses populations prises deux à deux ont montré qu'il n'est pas possible de retrouver par des corrélations significatives, des traits invariants qui correspondraient à des races définies, et font ainsi apparaître la notion de race comme une construction artificielle. En outre, avec la mobilité des populations, les “races” ne sont plus figées mais se montrent comme des réalités dynamiques qui se transforment.

---

<sup>9</sup> Voir notamment les ouvrages de André Leroi-Gourhan et de Yves Coppens.

Par ailleurs, les tentatives de différenciations anthropométriques, chères à la classification des races et à l'eugénisme, ont disparu de la science moderne après la deuxième guerre mondiale, non pour des raisons liées aux événements politiques, mais tout simplement en raison des progrès des connaissances en génétique qui ont rendu ce problème désormais obsolète, dépassé, et étranger à la science.

Morphologie et hérédité sont aujourd'hui rapportées aux propriétés génétiques, et la connaissance des gènes en relation à certains caractères morphologiques permet de préciser les variations entre groupes humains par l'étude des distances génétiques. Or celles-ci ne font pas apparaître de corrélations significatives. Les différenciations génétiques<sup>10</sup> dans les groupes humains sont incomparablement plus faibles que celles constatées dans les sous-espèces animales, ce qui indique qu'il n'y a pas de sous-espèces dans l'espèce humaine<sup>11</sup>. D'une manière générale, les données de la taxinomie et celles de la génétique montrent que la notion de race dans le sens communément admis n'a pas de signification biologique profonde (en particulier, la couleur de la peau est un caractère très superficiel dont la signification génétique est pratiquement nulle).

La génétique moléculaire a donc permis de modifier substantiellement la question des races. Une assemblée de généticiens rappelait, à l'automne 1996, que l'on ne connaît pas, pour les humains, de marqueur génétique qui caractériserait une population particulière à l'exclusion des autres : "Qu'elles concernent les groupes sanguins, les groupes d'histocompatibilité ou les facteurs enzymatiques, les analyses effectuées un peu partout dans le monde depuis un demi-siècle ont démontré que la grande majorité des caractères génétiques de l'espèce humaine sont présents dans la quasi-totalité des populations"<sup>12</sup>. La même assemblée déclarait que, du point de vue biologique, il n'existe qu'une seule race humaine, que la race, concernant l'homme, est donc un faux concept, et que prétendre fonder un racisme sur la science est une imposture.

Ces résultats scientifiques actuels ne signifient pas que, s'il existait des races, il en résulterait une hiérarchie des races, et que l'on devrait alors être naturellement racistes. Le "racisme" n'est pas inscrit dans la nature, qu'il y ait ou non des races : c'est une décision humaine, qui échappe à la sphère de la biologie, et qui se tient dans l'espace des valeurs (c'est une valeur négative). Le mot "racisme" signifie "théorie de la hiérarchie des races, qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement et à son droit de dominer les autres", selon la définition du *Petit Robert*, qui indique l'année de l'entrée de ce

---

<sup>10</sup> Relatives aux variantes de gènes, elles sont normalement d'autant plus grandes que les populations sont éloignées.

<sup>11</sup> Marcel Blanc, Les races humaines existent-elles ? *La Recherche*, vol. 13, n° 135, juillet-août 1982, 930-941.

<sup>12</sup> Jean Dausset, François Jacob, Jacques Ruffié, Axel Kahn, André Langaney, Luca Cavalli-Sforza, Alberto Piazza : Les races: un faux concept, Conférence au Musée de l'homme, Paris, 10 octobre 1996. (Voir le compte-rendu par Catherine Vincent, La race humaine, une et indivisible, *Le Monde*, 15.10.1996, p. 18).

mot dans la langue française : 1930, donnant *Mein Kampf* comme l'“évangile”<sup>13</sup> du racisme, avec cette précision : “le racisme n'a aucune base scientifique”<sup>14</sup>. Accentuons encore : il n'en a aucune, et n'en aurait encore aucune même s'il existait des races différentes.

Si nous venions un jour à entrer en contact avec des êtres pensants et conscients venus d'autres contrées du cosmos et très différents morphologiquement et génétiquement de nous, nous serions certainement tenus d'adopter à leur égard une clause de respect et d'égalité semblable à celle que nous reconnaissons pour l'humanité. Notre notion d'humanité devrait alors être subsumée sous celle de l'ensemble des êtres pensants doués de raison et de conscience, caractère qui fait notre dignité propre.

La situation actuelle de l'humanité sur Terre, très homogène en raison des échanges étroits qui ont eu lieu au long des millénaires entre les diverses peuplades, nous apparaîtrait alors comme une particularité “locale”. Il est possible de concevoir dans l'abstrait une “humanité” plus ample et diversifiée, qui nous obligerait de la même manière. Notre situation présente est plus facile - et il en est qui ne s'en aperçoivent pas ! Quels massacres certains ne se sentiraient-ils pas alors prêts à commettre sur des êtres pourtant “égaux” (parce que pensants et conscients) qui seraient vraiment différents ! Mais laissons ces spéculations, pour revenir à notre situation présente et réelle.

#### LA SAGESSE HUMAINE ET L'EGALITE DANS LA DIFFERENCE

La sagesse humaine n'avait pas attendu la science des anthropologues et leurs classifications (variables selon les époques et les auteurs, souvent contradictoires et toujours révisables) pour que le semblable reconnaisse son semblable et pour concevoir l'égalité fondamentale des êtres humains, c'est-à-dire leur égale dignité. La notion d'humanité dans sa totalité n'a été reconnue qu'au terme d'une longue histoire, faisant évanouir les barrières des tribus, des religions et des empires. Qu'ils se soient vus fils de Dieu et donc frères, ou découverts semblables dans le cours même de leurs luttes entre eux, ou rapprochés par l'accès à la culture, ou qu'ils aient compris, avec les philosophes, que les hommes, sous toutes les latitudes et jusqu'aux contrées les plus lointaines, sont doués de raison - d'Aristote à Descartes -, ou capables du rire - avec Montaigne et Rabelais -, des assemblées d'hommes énoncèrent en leur nom propre et en celui des autres *l'égalité fondamentale des êtres humains*, que sous-tendait la *notion d'humanité*.

Ils l'entendaient quelles que soient ce que l'on appelait alors leurs races, et signifiaient que, dans les différences constatées (sexe, couleur de la peau, forme de la tête, langue, habitudes sociales, croyances), aucune n'entache l'égalité appartenant à cette qualité, à cette égalité définie et choisie dès lors comme une valeur. Ce choix se fondait sur une conscience de l'expérience humaine et aussi

---

<sup>13</sup> Les guillemets s'imposent, le mot “évangile” signifiant étymologiquement “bonne nouvelle”.

<sup>14</sup> Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, S.N.L., Paris, 1973.

sur une idée humaine de la nature (caractéristique de l'époque) : ces êtres proclamés égaux possèdent des structures physiques semblables, sont doués de parole, de pensée et de conscience (ou réflexivité de la pensée), ce dernier trait les distinguant des animaux supérieurs (auxquels on accorde aujourd'hui une certaine forme de pensée, mais non la conscience<sup>15</sup>).

C'est cette décision qui s'exprime dans l'affirmation magnifique, simple et définitive, de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de la Révolution Française, de 1789, article premier : "Tous les hommes naissent libres et égaux en droit"<sup>16</sup>. Les inégalités ne sont que relatives à la commodité sociale, en tout cas non inscrites dans la nature ou dans la fatalité. La *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948, la reprend, également dans son Article premier, avec une addition qui rend explicite la reconnaissance de la dignité humaine, et la fonde dans la raison et la conscience : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité".

Dire que les hommes sont inégaux en raison de leurs races est avant tout, du point de vue politique, récuser cet *article fondamental de la première Constitution* de la République - repris dans son essence par la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, et qui figure toujours dans la Constitution actuelle de la République française. Refuser ce qui appartient désormais et définitivement aux conceptions communes de l'humanité, et qui l'établit dans la conscience d'elle-même, revient, à strictement parler, à se mettre au ban de l'humanité.

*Cette question de nature politique* qu'est l'égalité fait aujourd'hui l'objet d'un acquis qui appartient à la pratique sociale et au droit, que l'on ne veut plus admettre de voir remis en question, et qui n'est plus susceptible d'être l'objet d'une décision politique qui serait soumise au gré des conjonctures, et le modifierait. Du moins devons-nous lutter pour cela, car il y va du sens de notre destin. Notre société et notre civilisation sont, à moins de se détruire et de se renier, fondées sur l'idée, constituée et reconnue par elles, que *les hommes, différents par la nature ou par la culture, sont égaux par leur essence*, c'est-à-dire par leur droits et leurs devoirs fondamentaux. Le refus de cette déclaration d'appartenance à l'humanité ouvre la possibilité aux crimes contre l'humanité, comme l'enseignent l'histoire récente et l'histoire présente.

C'est une décision de portée politique fondée sur un choix axiologique, un choix de valeurs. Ce choix s'appuie sur un savoir qui prend loin ses racines dans l'expérience humaine et dans l'histoire de tous les peuples. Il correspond au cri élémentaire de la survie humaine. Dans son livre sur l'expérience des camps d'extermination, *L'espèce humaine* (Gallimard, Paris,

---

<sup>15</sup> Sur la pensée des animaux, voir l'ouvrage récent de Joëlle Proust, *Comment l'esprit vient aux bêtes* (Gallimard, Paris, 1997), écrit du point de vue philosophique et très informé scientifiquement.

<sup>16</sup> *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de la Révolution Française, adoptée par l'Assemblée constituante, le 26 août 1789.

1947), Robert Antelme, rapporte un fait, qui fut sans doute unique dans l'histoire de l'humanité : les condamnés à l'extermination avaient "été amenés à exprimer comme seule revendication un sentiment d'appartenance à l'espèce". Voici ce qu'il faudrait faire valoir aux partisans de l'inégalité des races, s'ils pouvaient écouter - et regarder - ce cri d'appartenance qui était refusé aux victimes de l'extermination : "Voyez à quoi mène l'affirmation d'une inégalité et d'une hiérarchie des races".

Non pas seulement le cri au sens propre, mais aussi le regard, qui est un autre cri de toute humanité. C'est lui qu'il faudrait en premier lieu montrer aux partisans de l'inégalité des races et du racisme : les yeux d'enfants des peuples du monde entier qui les regardent, les interrogent, leur demandent des comptes. L'ouverture, l'étonnement, ou l'effroi dans ces yeux grand ouverts, qui les sonderaient au fond d'eux-mêmes s'ils savaient les voir, ces regards qui expriment de la manière la plus nue, dépouillée de discours et d'artifices, l'interpellation qui nous saisit. De tous temps, depuis que l'humanité existe, c'est par l'interpellation d'un regard que l'homme est reconnu, qu'il se reconnaît alors lui-même dans son humanité, dans sa dignité inaliénable. L'échange par les regards exprime, avant de s'établir par les paroles, l'irréfutable présence des consciences et leur égalité foncière - leur fraternité -, d'égal à égal.

Le regard, de l'enfant au vieillard - ce cri silencieux, immédiat, évidence de notre humanité.

#### LE DROIT, LES VALEURS ET LA SCIENCE

Il nous reste maintenant à savoir ce que l'on doit faire de proférations publiques du genre de celle sur l'inégalité des races, en soi dénuée de sens, mais condamnable parce qu'elle exprime une position raciste. Tant qu'elle ne porte pas sur un objet précis et ne met en cause aucun individu ou groupe particulier, elle ne prête pas à des poursuites directes, ne constituant que l'énoncé d'une opinion. A ce titre, les lois actuelles peuvent condamner des délits d'opinion graves comme l'appel à la violence, à la haine, etc. C'est aux juristes de savoir si l'expression incriminée tombe à ce titre sous le coup de la loi. Cette opinion est pernicieuse, car elle veut faire croire que le racisme (contenu dans l'énoncé d'inégalité, qui implique une hiérarchie, et donc une différence de droits) serait inscrit dans la connaissance. Sous cet aspect, elle constitue une contre-vérité.

La loi ne condamne pas de manière systématique la croyance à des contre-vérités, entendues selon le sens commun comme selon le sens scientifique, et cela est à tout prendre préférable, car nous savons que le sens commun est modifiable, et nous ne sommes pas toujours absolument certains de nos vérités scientifiques (d'ailleurs toujours perfectibles). Nul tribunal ne condamnerait un individu qui affirmerait que la Terre est plate, bien que nous sachions (irréversiblement, dans ce cas) qu'une telle assertion est fausse. L'opinion d'un individu ne saurait faire l'objet de condamnation tant qu'elle ressort du seul for intérieur et reste privée. On doit tolérer l'ignorance, la bêtise, et même la malveillance, tant qu'elles se limitent à la sphère de l'individu. Mais dès qu'elles

en sortent, et qu'elles risquent d'entraîner des effets sur d'autres individus ou sur la société, le problème de la liberté ou de la répression se pose.

Un individu ou un groupe qui se proposerait d'enseigner publiquement d'évidentes contre-vérités du genre “la Terre est plate” (contre-vérité sur la nature), ou “il n'y avait pas d'extermination dans les camps de concentrations nazis” (contre-vérité sur les faits historiques), ou encore “les races sont inégales”, “telle race est inférieure à une autre” (déni de nos valeurs fondamentales et contre-vérité sur les connaissances communes et scientifiques), constituerait un danger pour la société. La société devrait donc s'en défendre, et elle le peut à différents niveaux.

En premier lieu, au niveau de l'éducation et de l'enseignement, l'une des premières missions d'une société : la notion de vérité, tempérée, certes, par l'esprit critique que l'école a également mission d'enseigner, doit impérativement rester une valeur fondamentale de référence. L'école et l'université (publique et privée) se doivent d'empêcher l'enseignement de contre-vérités flagrantes, en particulier si elles sont socialement dangereuses et, en général, elles le font. Une société doit se défendre de ces périls au niveau de ses institutions (cela va de soi<sup>17</sup>), mais aussi de ses agents et de ses représentants. Un fonctionnaire de préfecture ou un policier qui afficherait des thèses racistes devrait être démis de ses fonctions pour faute grave - et ceci devrait être inscrit dans la loi relative à la fonction publique.

En résumé, l'enseignement, la diffusion ou la propagande publique de contre-vérités manifestes dans le but de fourvoyer<sup>18</sup>, ou contraire aux choix de valeurs fondamentales admises par une société, assurant sa cohésion et lui donnant sa signification, ne sauraient être admis, et doivent être empêchés et éventuellement condamnés. On doit cependant considérer que la liberté d'opinion constitue l'une des protections fondamentales des citoyens dans une société, et que la loi ne peut trop la restreindre sans risque pour la démocratie. Il n'est donc pas souhaitable de laisser les gouvernants et les politiciens concocter “à chaud”, et pour une conjoncture particulière, une modification à cette loi, dont des attendus pourraient conduire à des effets pervers plus graves que les carences initialement visées. Mais ce serait le rôle du législateur de penser pour le long terme, dans la sérénité, indépendamment de l'actualité immédiate, à l'inscription dans le droit des limites de la tolérance à ne pas dépasser pour la défense et la préservation des valeurs fondamentales de notre société<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Cela n'est pas toujours considéré comme allant de soi, puisqu'on a vu récemment certains hommes politiques nier aux citoyens la possibilité de refuser d'appliquer une loi injuste. Je renvoie à l'excellente analyse d'Etienne Balibar, Etat d'urgence démocratique, *Le Monde*, 19 février 1997, p. 1, 13.

<sup>18</sup> Comme le font les sectes.

<sup>19</sup> Ces remarques s'accordent à celles faites par Olivier Duhamel, professeur de Droit, lors de sa conférence donnée le 19 mars 1997 dans le cadre d'un cycle contre le racisme organisé à l'Université Paris I-Sorbonne.